

Fiche 3 – Les parterres fleuris

De façon générale, les massifs et parterres fleuris sont à limiter aux espaces de prestige ou traditionnels, au même titre que les jardinières, en raison du fort entretien nécessaire.

Choix des essences :

Les plantes choisies devront être :

- **adaptées** à la typologie de l'espace en termes de **gestion différenciée** (voir fiche A) et au climat local ;
- **vivaces** de préférence plutôt qu'annuelles ou bi-annuelles. Penser aux **plantes couvrantes** pour limiter le désherbage ;
- **cohérentes** entre elles (notamment pour le type de sol et l'arrosage requis) et avec des floraisons échelonnées sur l'année ;
- **diversifiées** afin de prévenir les maladies (particulièrement sur les alignements) ;
- **résistantes** à la sécheresse, aux maladies et parasites ;
- **faciles d'entretien** (taille...) ;
- **non dangereuses** (toxiques, piquantes), notamment aux abords des lieux fréquentés par les enfants.

Pour lutter contre certaines adventices telles que le liseron, on peut intégrer de façon préventive des **engrais verts** tel que l'œillet d'inde, qui est un herbicide naturel anti-liseron, anti-chiendent et anti-nématodes. (Il est également possible d'ajouter de la silice ou de renforcer le paillage, qui ralentit le développement du liseron.)



Vivaces sur un paillage de pierre ponce (Bellevigne-en-Layon)



L'œillet d'Inde, un engrais vert (Terranjou)



Eviter les jardinières, particulièrement celles en hauteur qui sont difficiles d'accès (Chemillé-en-Anjou)

Aménagement des parterres fleuris :

Lors de l'aménagement de ces espaces, certaines préconisations sont à suivre :

- Respecter les **distances de plantation** et prendre en compte le potentiel d'expansion des plantes couvrantes ;
- De préférence **pas de bordures** ou des bordures plates. Sinon, choisir des bordures poreuses évitant l'accumulation de **l'eau de pluie**. Eviter les angles qui compliquent le passage de la

tondeuse, ou y installer un **enrobé drainant**, un gravier résiné ou autre couvre sol du type Sedum, demandant peu d'entretien.



Massif sans bordure pour faciliter le passage des tondeuses (Angers)



Plantes couvrantes avec quelques adventices (Chemillé-en-Anjou)

Mise en place :

Prendre en compte les éléments suivants :

- **Fouille** : 30 cm de profondeur, avec fond de fouille griffé pour faciliter l'implantation.
- **Terre végétale** : texture équilibrée (sable, silice, argile) et **exempte d'adventices vivaces** (rhizome de chiendent, chardon, liseron...) tel qu'expliqué dans la fiche 5. Elle sera adaptée aux types de végétaux choisis et enrichie en matière organique si besoin. Attention à **prévoir l'épaisseur du paillage** en remplissant la zone de terre végétale, afin que ce-dernier ne déborde pas du massif.



Bâches plastiques à éviter

- **Paillage** : prévu selon les fonctions du site et le mode de gestion différenciée. Il pourra être accompagné d'une toile biodégradable sur les surfaces les plus pentues. Pour les vivaces, les paillages de petit calibre sont conseillés, tels que les copeaux de bois fins (<2cm), les paillettes de lin ou de chanvre, les cosses de sarrasin. Le paillage sera amendé en fonction de sa nature et donc sa vitesse de décomposition, telle qu'indiquée dans la fiche 6. Pas de bâches plastiques. Limiter les rocailles.

- **Arrosage automatique** (systèmes de goutte à goutte sous le paillage ou d'arroseurs) : peut être envisagé sur les massifs prioritaires (espaces de prestige) et en fonction de la superficie concernée, bien qu'il soit conseillé de le limiter. Il devra être cohérent avec la disponibilité de l'eau, notamment en période de sécheresse, et associé à une **gestion intégrée des eaux pluviales** (voir fiche 7). Prévoir des points d'arrosage sur site.

